

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2016

---

ACTION DE GROUPE ET ORGANISATION JUDICIAIRE - (N° 3204)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL360

présenté par

M. Le Bouillonec, rapporteur et M. Clément, rapporteur

-----

### ARTICLE 5

I. - Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« , dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État ».

II. - En conséquence, supprimer l'alinéa 8.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.